

A Saint Mathurin, le 11 avril 2024

APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN CENTRE-BOURG DE SAINT-MATHURIN

Date limite de candidature : 17/05/2024

1. Identification du bailleur

Commune de Saint-Mathurin,
Place de la Mairie
85150 SAINT MATHURIN
Représentée par son maire, Albert BOUARD

2. Contexte, objet de la consultation

Saint-Mathurin est une commune d'approximativement 2500 habitants, située à proximité de la côte atlantique dans le Département de la Vendée.

Commune rétro-littorale, elle bénéficie du calme de la campagne, du charme de sa ruralité et des avantages de la proximité de la mer avec la première plage à 8 kilomètres.

Bien située, pratiquement au centre des trois bassins d'emploi que sont les Sables d'Olonne, Les Achards et Saint Gilles Croix de Vie, Saint Mathurin offre les services attendus : commerces (boulangerie, épicerie, bar-tabac...), services (coiffeur, esthétique, médecin, poste, bibliothèque ...), artisanat (carreleur, électricien, maçonnerie, menuiserie, plomberie ...).

La commune dispose de locaux commerciaux, situés dans le bourg, dans lesquels elle souhaite conserver la diversité des activités en veillant notamment au maintien des services et commerces ouverts à l'année pour répondre aux besoins quotidiens des habitants.

3. Cadre juridique

Le modèle économique retenu consiste à occuper le domaine privé de la commune pour une durée déterminée de manière précaire et révocable. Pour permettre au preneur de démarrer et tester son activité, un bail commercial dérogatoire sera établi pour une durée totale ne pouvant être supérieure à 36 mois.

Ce bail n'est pas assujéti au statut des baux commerciaux. Il sera consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel.

La durée du bail est fixée à 1 an, renouvelable 2 fois ;
Les loyers sont soumis à la TVA.

4. Sites concernés

Boutique/showroom

Adresse : 3 rue des Mûriers

Référence cadastre : AA n°194

Surface : 60 m²

Description sommaire : Cellule commerciale livrée aménagée (aménagement en concertation avec la commune) avec vitrine sur rue.

Parking à proximité immédiate.

Loyer : 439,80€ HT mensuel

5. Présentation des candidatures

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature disponible en mairie de SAINT-MATHURIN ainsi que sur le site internet de la commune ; comprenant notamment un descriptif général de l'activité et des conditions de mise en œuvre (nature, horaires, etc.)
- Une présentation sommaire des capacités professionnelles du demandeur (CV) ;
- Un justificatif d'inscription au registre du commerce (Kbis) ou de la demande en cours ;
- Tout document ou référence professionnelle permettant d'appuyer la candidature du candidat.

Documents à remettre uniquement par les candidats retenus :

Extrait n° 3 du casier judiciaire de la personne en charge direct du local Attestations de régularité fiscales et sociales

La commune se réserve le droit de revenir vers un candidat pour compléter le dossier.

6. Visite des lieux

Le site peut être visité sur demande.

Rendez-vous à prendre en mairie au 02.51.22.78.08 ou par mail mairie@saint-mathurin.com

Cette visite n'est pas obligatoire.

7. Critères d'évaluation des offres

Critère 1 : Activité principale (60%)

La commune souhaite privilégier les activités commerciales, tertiaires et paramédicales.

Toute autre activité peut également être proposée.

Critères 2 : Expérience du candidat dans son domaine (30%)

Les candidats seront notés sur leur expérience et capacité professionnelle dans le domaine proposé.

Critère 3 : Dynamisation du village (10%)

La commune valorisera les candidatures proposant une large période d'ouverture sur l'année.

Critère subsidiaire

En cas d'égalité entre les candidats, la part variable sur le chiffre d'affaires pourra départager les

candidats.

En cas d'absence des documents demandés dans un délai de 10 jours calendaires, le local pourra être attribué au candidat classé 2^e.

8. Conditions d'attribution

La commune de SAINT MATHURIN se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des propositions des candidats ayant répondu.

L'attribution sera effectuée par une commission municipale.

Jusqu'à l'acceptation formelle d'une candidature, formulée par la signature du bail, la commune de Saint Mathurin se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le processus et de ne pas donner suite aux offres reçues, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation.

9. Conditions d'envoi ou de de remise des plis

Les plis seront remis :

Soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Mathurin
Place de la Mairie
85150 SAINT MATHURIN

Dépôt ou réception du pli avant le vendredi 17 mai 2024 à 12H30

Les plis porteront la mention suivante :

NE PAS OUVRIR CANDIDATURE LOCATION COMMERCE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et les lundis et jeudis de 14h à 18h

Renseignements complémentaires

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter par mail la commune de SAINT MATHURIN: mairie@saint-mathurin.com

10. Calendrier prévisionnel

Remise des offres jusqu'au 17 mai 2024 à 12h30

Mise à disposition des locaux après signature du bail (sous réserves des autorisations nécessaires) possible à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ce calendrier prévisionnel est donné à titre d'information et n'engage pas la mairie.